



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE MEAULNE-VITRAY - Le 03 octobre 2024**

**Présents** : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

**Absents excusés** : Marie-Paule DUBREUIL.

**Pouvoirs** : Elisabeth PLESSE à Pierre-Marie DELANOY ; Carine LAPLAINE à Jérôme JOMIER.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2024.	Approuvé à l'unanimité
Souscription d'un emprunt.	Approuvé à l'unanimité
Révision tarifs salle polyvalente Alain Fournier Meaulne.	Approuvé à l'unanimité
Révision tarifs salle polyvalente Vitray.	Approuvé à l'unanimité
Révision tarifs gîte communal.	Approuvé à l'unanimité
Demande fonds de concours toiture boulangerie.	Approuvé à l'unanimité
Budget Boulangerie : amortissements des travaux, annule et remplace la délibération du 12 octobre 2022.	Approuvé à l'unanimité
Budget Boulangerie : amortissements du matériel, annule et remplace la délibération du 12 octobre 2022.	Approuvé à l'unanimité
Budget boulangerie : décision modificative amortissement travaux et matériel.	Approuvé à l'unanimité
Modification de la durée de coresponsabilité du loyer du commerce Vival, suite à vente.	Approuvé à l'unanimité
Révision du PPRI des rivières Cher et Aumance.	Approuvé à l'unanimité
Subvention Aumance Tronçais Cyclisme.	Approuvé à l'unanimité





## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 10 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix septembre, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04 septembre 2024 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Carine **LAPLAINE**, Anthony **MERCIER**, Jérôme **MERLIN**, Elisabeth **PLESSE**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

**Quorum** : 8

**Absents excusés** : Alexandre **SOUDRY**.

**Pouvoirs** : Marie-Paule **DUBREUIL** à Jérôme **MERLIN**.

**Secrétaire de séance** : Françoise **TULARS**.

Madame Brigitte TOURRET préside le Conseil Municipal pour les ordres du jour n° 1/2/4/5.

- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024** :

Le Procès-Verbal du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Bail définitif relais FREE** :

Madame la Maire déléguée de Vitray rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 juin 2024 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec la société FREE Mobile pour l'installation d'un relais de radiophonie mobile sur la parcelle AD 7, appartenant au domaine privé de la commune. Il y a lieu de signer le bail définitif. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature du bail définitif.

- **Création d'une commission PLU et Urbanisme :**

Monsieur le Maire rappelle que le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera mis en place en 2026. Il y a lieu de commencer les travaux d'actualisation du PLU de Meaulne avant cette date et de créer un PLU pour la commune de Meaulne-Vitray.

Il est proposé de constituer une commission PLU et Urbanisme qui sera chargée des travaux afférents à la modification de ce document. Le Conseil Municipal décide de créer une commission PLU et Urbanisme composée de l'ensemble des membres du conseil Municipal.

- **Bail Esox, annule et remplace la délibération du 14 mars 2024 :**

Une erreur de parcelle a été constatée sur la délibération du 14 mars 2024, il y a lieu de modifier les documents. La délibération et le bail de pêche mentionnent les parcelles AD9/10/11 alors qu'il s'agit des parcelles AC9/10/11. Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'annulation de la délibération de mars 2024 et approuve cette nouvelle délibération.

- **Arrêté communal de DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) :**

Madame la Maire Déléguée de Vitray et Monsieur JOMIER, adjoint à la voirie, présentent l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

- **Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaire » de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :**

Monsieur le Maire présente la convention avec la CPAM concernant le renouvellement de l'utilisation du portail extranet et précise que cet espace permet de signaler à la CPAM des personnes rencontrant des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou leurs soins. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature de cette convention et décide de désigner Monsieur MERLIN Jérôme en tant que gestionnaire de ce service.

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties, exonération en zones France Ruralités Revitalisation :**

Monsieur le Maire présente les conditions de l'article 1383K du code général des impôts permettant aux communes d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466G. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la mise en place de cette exonération.

- **Budget local Cheval Blanc : décision modificative « vente à terme » du mobilier et du matériel à la SARL FAXEL :**

Monsieur le Maire rappelle que le matériel du petit Casino faisait l'objet d'une vente à terme, Monsieur FAXEL en devenait propriétaire à la suite de trois années de location de ce même matériel. Ce matériel a été intégré dans la location du local, ce qui ne permet pas de le différencier, il y a donc lieu de faire une décision modificative. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative concernant le matériel du petit Casino.

- **Budget local Cheval Blanc : décision modificative ouverture de crédits budgétaires permettant de constater la créance de la SARL FAXEL pour l'achat du mobilier et du matériel :**

Monsieur le Maire précise qu'une décision modificative pour l'ouverture des crédits budgétaires est nécessaire pour la modification de l'article du matériel du petit Casino au

plan comptable. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative permettant de constater la créance de la SARL FAXEL pour l'achat du mobilier et du matériel.

- **Budget Boulangerie : modification du bail boulangerie :**

Monsieur le Maire fait lecture des modifications nécessaires à apporter au bail boulangerie suite au bornage du nouveau parking permettant de distinguer ce dernier du bâtiment. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du bail boulangerie.

- **Budget Boulangerie : décision modificative mise en place de l'amortissement des travaux :**

Cet ordre du jour a été ajourné.

- **Budget Boulangerie : durée de l'amortissement des travaux :**

Cet ordre du jour a été annulé, la durée des amortissement des travaux de la boulangerie a été décidée lors de la délibération du 20 octobre 2022.

- **Opération déplacement à vélo : une demande de subvention :**

Un dossier a été déposé pour un vélo et validé, comme le prévoit le règlement de l'opération « déplacement à vélo ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la subvention de 200€ pour l'achat d'un vélo électrique.

## QUESTIONS DIVERSES

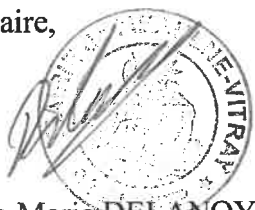
- Monsieur MERLIN indique avoir vu sur la commune de Saint Amand Montrond des bornes de recharge pour vélos électriques. Monsieur le Maire et les élus seraient intéressés pour plus de renseignements.
- Concernant la location du gîte communal, il serait possible d'augmenter la base de 40€ pour les locations de moins de 4 personnes. Le Conseil Municipal souhaite aussi revoir les tarifs de location. La commission tourisme et la commission salle des fêtes se réuniront avant le prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire précise que les ragondins provoquent de nombreux dégâts le long du Canal, deux chasseurs sont nommés et habilités sur la commune pour piéger les ragondins. Monsieur JOMIER, adjoint à la voirie et président du SEA précise que deux personnes sont habilitées au SEA pour empoisonner les rats dans les canalisations d'assainissement.
- Monsieur le Maire présente le bilan 2023 de l'accidentologie de l'Allier, élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière.
- Monsieur le Maire précise avoir échangé avec le propriétaire de l'ancienne station-service concernant le comblement ou le retrait des cuves, le dégazage avait été réalisé lors de la fermeture de la station.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un administré souhaitant acquérir une partie d'un chemin communal. Le Conseil étudie la demande.
- Monsieur le Maire informe les élus des remerciements de Madame BUCHET LEROUX pour le bénévolat et l'accueil des élus pour son exposition à la salle du

conseil de Meaulne et rappelle que l'exposition à la salle du conseil de Vitray se tiendra du 21 octobre au 3 novembre 2024.

- Madame CHAUSSENOT Paula, adjointe à la communication, rappelle l'invitation d'une administrée de la commune pour visite de son jardin, organisé autour de ses sculptures, adressée aux élus et aux agents et fait un tour de table pour recenser la présence de chacun.

***Prochain Conseil Municipal le jeudi 03 octobre 2024 à 19h30 à la Mairie de Meaulne.***

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Tulars', written over a horizontal line.

Françoise TULARS